SARL ABL STRATEGIES

Monsieur LEFEBURE AUBIN

5 PROMENADES DES ANGES

78210 SAINT-CYR-L'ECOLE

BIACHE-SAINT-VAAST,
Le 24/09/2025

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, 2 exemplaires de notre rapport de commissariat aux apports à la **SARL ABL STRATEGIES 5 PROMENADES DES ANGES 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE.**

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jérémy HUBERT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR L'APPORT EN NATURE

DES TITRES DETENUS PAR M. LEFEBURE AUBIN DANS LA SAS SMARTPHEED

A LA SARL ABL STRATEGIES

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'unanimité des associés de la société à responsabilité limitée ABL STRATEGIES concernant l'apport en nature devant être effectué par **Monsieur LEFEBURE AUBIN dans** le cadre de la constitution de la société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.223-9 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre pour la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport par Monsieur LEFEBURE AUBIN est envisagé dans le cadre de la constitution de la société ABL STRATEGIES. L'apport porte sur :

- Les 300 actions détenues en pleine propriété dans la SAS SMARTPHEED sur les 1.231 actions composant le capital social de ladite société.

1.2 Personne physique apporteuse

Monsieur LEFEBURE AUBIN né le 26/05/1996 à Orléans (45), demeurant 5 Promenade des Anges 78210 Saint-Cyr-l'Ecole, De nationalité Française.

1.3 Société bénéficiaire de l'apport

ABL STRATEGIES, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social sera situé 5 PROMENADES DES ANGES 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE. La société sera constituée par voie d'apport en numéraire (10 euros) et par voie d'apport en nature.

1.4 Société dont les titres sont apportés

SMARTPHEED, société par action simplifiée au capital de 1.231 euros dont le siège social se situe 1 ALLEE MULATRESSE SOLITUDE, 94200 IVRY-SUR-SEINE
Immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro SIREN 918 992 884. Elle exerce son activité sous le code APE 47.42Z (Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé), son activité principale est toutes prestations de collecte, achat et revente de téléphones portables neufs ou d'occasions, auprès de particuliers ou de professionnels.

1.5 Description de l'opération

L'opération peut se résumer comme suit :

Monsieur LEFEBURE AUBIN apporte la pleine propriété des 300 actions détenues dans la SAS SMARTPHEED à la SARL ABL STRATEGIES.

L'apport sera réalisé lors de la constitution de la société ABL STRATEGIES**.**

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à l'acceptation de cet apport, matérialisée par la signature des statuts par **M. LEFEBURE AUBIN et** la **SARL ABL STRATEGIES.**

1.6 Méthode d'évaluation retenue

Les titres de la société « SMARTPHEED », sont évalués sur la base de leur valeur de marché à la date du présent rapport.

1.7 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport des titres détenues par **M. LEFEBURE AUBIN,** évalué globalement à la somme de **405.000 euros**, l'apporteur **M. LEFEBURE AUBIN,** se verra attribuer **405.000 parts sociales** d'une valeur nominale de **1 Euros** chacune, de la société **ABL STRATEGIES.**

Les parts sociales créées à la suite de la création de la société seront émises au pair sans prime d'émission.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en vue d'apprécier la valeur conférée aux apports.

Les diligences que nous avons mises en œuvre dans le cadre de notre mission on notamment consistées :

- En une prise de connaissance générale du contexte de l'opérateur
- A obtenir les documents comptables et juridiques nécessaires à la réalisation de notre mission
- A analyser la valeur proposée de l'apport
- A vérifier jusqu'à la date de ce présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.
- A s'assurer que M. LEFEBURE AUBIN est propriétaire des biens apportés.

3 – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenus s'élevant à **405.000 Euros** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égale au montant de la valeur nominale des parts sociales émises par la société bénéficiaire de l'apport en nature.

BIACHE ST VAAST, le 24/09/2025

Jérémy HUBERT
Commissaire aux apports

Signé par Jeremy Hubert
Le 24 sept. 2025



doc_eVBW
tx_xg0Ao6edvZXM